Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260209-2026D02-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf février,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : lundi 2 février 2026

Conseillers en exercice : 24 - Conseillers présents : 15 - Votants : 15

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BRÛLÉ Karine - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : M. MORICET Xavier

Délibération n°2026D02 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les dix semaines qui précédent le vote du budget concernant les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, un rapport portant sur les orientations budgétaires 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal en vue de leur permettre d'analyser la situation financière de la commune et de définir des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Concernant le budget principal, l'exercice 2025 a permis de dégager en fonctionnement un excédent de clôture de 4 667 049.97 € en tenant compte du report de l'exercice antérieur (3 591 752.90 €).

La section d'investissement s'est soldée par un besoin de financement de 1 089 720.87 € en tenant compte du déficit de l'exercice antérieur (- 524 935.09 €).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 30 579.06 € en dépenses et à 92 202.25 € en recettes.

Monsieur Eric ROZÉ, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire 2026 (Ci-annexé)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260209-2026D02-DE

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à débattre sur les orientations budgétaires de 2026 :

- Prise en compte des données prévisionnelles issues de la loi de finances 2026
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
- Pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements sur cet exercice,
- Pas d'évolution des taux d'imposition
- Prévision d'une hausse des bases d'imposition de + 0.8 %

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances en date du mercredi 28 janvier 2026,

Après avoir clôturé le débat, Monsieur le Maire soumet celui-ci au vote de l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Acte** la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Guy DAVID